

COLLOQUE « EDUCATION EN VUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE » ROMANDIE: "LES AGENDAS 21 SCOLAIRES"

Premier colloque EDD ayant eu lieu en Suisse-romande. Organisé conjointement par la FED et la FEE. Environ 60 participantes et participants. Le programme était constitué d'une partie axée sur la théorie et d'une partie axée sur la mise en oeuvre:

- Partie théorique : introduction et bases théoriques par Mme Bouverat, aperçu de la présence de l'EDD dans les actions de la CIIP par M. Delamadeleine, présentation de la Décennie par Mme Strehler-Perrin.
- Mise en oeuvre: présentation de l'agenda 21 scolaire d'un établissement du secondaire vaudois par M. Millasson et de l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'implémentation d'un agenda 21 scolaire dans le canton de Genève par Mme Stefanoto et M. Battus.

Les présentations ppt sont à disposition sur le site web des deux fondations

http://www.globaleducation.ch/francais/pages/PL_An1.htm

www.educ-envir.ch/agendascolaire

Une journée pratique destinée spécifiquement aux enseignant-es aura lieu en septembre ou octobre, abordant des exemples d'actions EDD réalisables dans le cadre d'une classe ou d'un établissement.

Pourquoi introduire le développement durable à l'école et comment le faire ?

Myriam Bouverat, Fondation Education et Développement (FED), collaboratrice pédagogique

Présentation du contexte suisse, définition du DD et présentation de l' EDD en tant que travail autour d'une **vision de société et avec une grille d'analyse** (trois pôles et deux dimensions).

Arguments en faveur d'une intégration du DD à l'école, possibilités d'intégration et acteurs :

Pourquoi	Comment	Avec qui
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la cohérence entre l'école et la société et donner du sens à certains apprentissages ▪ Apprendre à se positionner à l'école et dans l'école pour pouvoir plus tard se positionner dans la société ▪ Donner un cadre d'actions pour les enfants et les jeunes ▪ L'école peut être un modèle de DD ▪ Mettre toutes les éducations autour d'un même projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orienter toute l'éducation en vue d'un DD ▪ Prévoir des espaces-projets permettant de penser DD et mettre en oeuvre le DD ▪ Réaliser un agenda 21 local à l'échelle de l'école ▪ S'inscrire dans la démarche d'agenda 21 de la commune ▪ Former les enseignants pour qu'ils utilisent dans toutes leurs actions éducatives la grille d'analyse DD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les administrateurs, enseignants, les élèves et le personnel technique des établissements scolaires ▪ Les membres du secteur public impliqués dans l'élaboration d'Agenda 21 cantonal et communal ▪ Les membres du secteur privé dont le travail peut soutenir l'implantation d'un Agenda 21 (i.e. fournisseurs d'économat, récupération des déchets, fournisseurs d'alimentation, etc.) ▪ Les associations et fondations «ressources»

Trois **compétences** essentielles : lucidité, changement de perspective, mise en lien, le tout en sachant gérer les paradoxes.

Les agendas 21 scolaires sont un **processus**, non une finalité

[Paysage de l'éducation vers le développement durable en Suisse romande](#)

Yves Delamadeleine, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), collaborateur scientifique

Le contexte

Le point relatif à l'EDD dans le programme de travail de la CDIP (point 7.1) est présenté, ainsi que le programme d'activité de la CIIP pour 2005-2008, établi en septembre 2005. Le point 15.4 stipule une intégration de la formation pour un DD. Cela se concrétise de la manière suivante :

15.4.1. Mettre en place un groupe de référence sur l'EDD

groupe d'« experts », qui est aussi en charge de développer des contacts avec la Suisse-alsacienne. Groupe pas encore créé

15.4.2. Coordonner l'intégration du DD dans une conception romande à l'aide d'un réseau

ancrage dans la pratique, avec représentants des cantons p.ex.
Pas encore réalisé.

15.4.3. Développer les contacts avec la FED et la FEE

le but est de modifier la collaboration actuelle : plus d'activités communes FEE-FED-CIIP, et travail commun sur le concept de DD. En cours.

PECARO

L'intégration du DD a été motivée par le point 7.1 de la CDIP et par la Décennie. Le DD est actuellement inscrit explicitement dans les visées du domaine de formation générale. M. Delamadeleine estime que l'on peut en plus aborder le DD au travers des capacités transversales et des domaines de formation disciplinaires, le but étant que chaque enseignant intègre le DD d'une manière ou d'une autre dans son enseignement. Il incombe au groupe d'experts de mieux définir comment cela peut se faire (ex : l'apprentissage du débat lors de cours de langues, se familiariser avec des problèmes d'échelle (local-mondial) en géographie, etc...)

Les prochaines actions de la CIIP

- Finalisation de la collaboration entre la CIIP et les deux fondations (mandats de prestations)
- Création d'un groupe d'experts
- Elaboration d'un concept en vue de l'intégration du développement durable dans la scolarité en Romandie
- Mise en place d'un réseau «Développement durable»
- Prise en compte de la recommandation CDIP et des remarques faites lors de la consultation en vue de l'édition 2006 du PECARO
- Prise en compte du concept élaboré par le groupe d'experts dans une version stabilisée du PECARO (prévue pour début 07).

Débat

- Lien avec HarmoS : les standards de fin de cycles fixés par HarmoS sont considérés comme potentiellement complémentaires aux balises fixées par le PECARO en cours de cycle. Il y a un travail de coordination à faire pour adapter les niveaux des standards et de ces balises.

- La Suisse alémanique va élaborer un plan d'études commun, pour lequel ils vont se baser sur les standards HarmoS. La Suisse romande a commencé par réaliser un plan-cadre..
- Presque tous les cantons romands (y compris GE et VD maintenant) vont se joindre pour réaliser un plan d'études commun, avec une petite marge d'action par canton.
- Fransiska Oswald rappelle que la CDIP est en train de mettre en place un plan d'action accompagné de moyens financiers. Sont notamment au programme : la clarification des compétences en EDD, le soutien à des projets concrets et une réflexion sur les possibilités d'intégrer l'EDD dans le système scolaire.

Décennie de l'éducation en vue du développement durable

Catherine Strehler-Perrin, Commission Suisse de l'UNESCO, Présidente du Comité
Décennie EDD

La Décennie

Bien que la Décennie concerne aussi bien les apprentissages formels, non formels (en dehors des principales structures d'enseignements, scouts p.ex) et informels (lors de la vie quotidienne, médias p.ex), la Commission Suisse de l'UNESCO estime que l'école a un rôle central à jouer au niveau des connaissances, des valeurs et des comportements à avoir pour tendre vers un DD. En ce sens, la Décennie est une « invitation à repenser :—nos politiques éducatives, —nos programmes, —et nos pratiques pédagogiques afin que l'éducation puisse jouer le rôle qui lui revient dans l'élaboration des *capacités* de tous les membres de la société à travailler ensemble pour construire un avenir durable et acquérir des *comportements* en harmonie avec les *valeurs* du développement durable ». La Suisse a accepté cette idée lors de la Conférence à Vilnius, en mars 2005, avec deux réserves principales concernant :

- 1) la place de l'EDD dans l'école suisse (place centrale ou plus-value) et
- 2) l'approche top-down prônée dans le document, peu adaptée au contexte décentralisé suisse.

L'EDD selon la Commission suisse de l'UNESCO

Pour la Commission, l'EDD n'est pas un nouveau programme et ne s'enseigne pas comme une discipline distincte, mais est un apprentissage participatif s'inscrivant dans des actions telles que les Agendas 21.

L'EDD est composée

- De savoirs disciplinaires
- D'une approche interdisciplinaire et holistique
- D'une série de capacités : débattre en public, instruire des situations, développer une analyse critique et créative dans un contexte tant local que global, choisir dans l'incertitude et la prospective, agir collectivement et individuellement
- D'un objectif général : que les jeunes deviennent des « citoyens actifs et responsables, au travers d'un apprentissage de la personnalité qui est le plus à même de nourrir les valeurs inhérentes au développement durable, car il consiste davantage à adopter en toute confiance une vision du monde, qu'à assimiler un corpus donné de connaissances.»

L'Agenda 21 dans une école est l'occasion de se familiariser avec le processus participatif et de réfléchir à ses limites (qui participe ? comment ? à quel moment du processus ? pourquoi ? quels sont les enjeux de pouvoir ? etc...). Quatre compétences sont principalement nécessaires à une participation : s'exprimer, écouter, arbitrer et s'engager.

Rôle de la Commission

Le Conseil fédéral a donné un quadruple mandat à la Commission suisse de l'UNESCO :

- Sert d'organe consultatif des autorités fédérales en ce qui concerne les relations de la Suisse avec l'UNESCO.
- Assure le lien entre l'UNESCO et les cercles qui, en Suisse, s'intéressent à l'éducation, la science, la culture et la communication.
- Sensibilise les cercles intéressés et le public aux grandes interrogations dont s'occupe l'UNESCO.
- Met en oeuvre des programmes de l'UNESCO à travers l'activité de ses sections.

Pour y parvenir, le Comité pour la Décennie se propose de :

- Faire connaître la Décennie (gestion et collaboration au futur portail suisse sur la Décennie p.ex)
- Mettre en réseau les acteurs de l'éducation au développement durable en particulier dans le domaine non formel et informel
- Sensibiliser et motiver les acteurs institutionnels pour promouvoir l'EDD dans les politiques et les cadres réglementaires et institutionnels (participation à la stratégie du Conseil fédéral 2008-2011 p.ex)
- Assurer la prise en compte de l'EDD dans la coopération internationale de la Suisse (renforcer les contacts et échanges avec la DDC (Direction du développement et de la coopération))
- Reconnaître et faire connaître les exemples de projets ou d'actions en matière EDD (patronage de l'Unesco)

Identifier les conditions cadres nécessaires à l'élaboration d'un agenda 21 scolaire

Gustave Millasson, Etablissement scolaire Léon-Michaud, Directeur

Contexte

Présentation de l'Etablissement et de l'historique du projet. L'Agenda 21 de cette école se base sur des propositions et actions menées par une classe dans le cadre de deux heures interdisciplinaires hebdomadaires inscrites dans le cursus (voie VSG, seule filière à avoir au programme cet espace-projet). Parmi ces propositions quelques projets sont choisis.

Résultats

Projets réalisés	Savoirs faire acquis	Considérations didactiques
<p>Les projets réalisés se situent surtout dans le pôle écologique (tri de déchets, aménagement d'un étang, panneaux solaires etc...) ou, dans une moindre mesure, social (bourse aux objets, actions dans un EMS), même si chaque projet a des composantes issues des trois pôles. Chaque projet est accompagné d'une fiche de suivi comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un constat ▪ Les objectifs, finaux et intermédiaires ▪ La description du projet ▪ La mise en oeuvre (recherche de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir des connaissances techniques, (énergie solaire, tri des déchets) ▪ Rédiger des correspondances multiples (Commune, entreprises) ▪ Rechercher des fonds ▪ Rédiger des circulaires d'information aux classes ▪ Demander des appels d'offres aux entreprises ▪ Réaliser des émissions de radio, des reportages ▪ Réalisations pratiques (nichoirs, prairie) ▪ Organisation (bourse d'échanges) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdisciplinarité ▪ Gestion par les élèves ▪ Mise en pratique au travers d'actions ▪ Implication de toute l'école ▪ Prise de conscience du DD, lutte contre le gaspillage, énergie propre, solidarité ▪ Travail en réseau avec la ville

documentation, budget, rencontre avec des tiers et calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ Opérer des choix (sujets)▪ Réaliser des plans...	
---	---	--

Le lien à l'extérieur s'est fait au niveau de la recherche de financement et au travers de la collaboration avec le Service communal en charge de l'Agenda 21 et avec deux entreprises privées.

Perspectives

Actuellement, l'Agenda 21 de l'école se présente sous forme de catalogue de mesures. De là, il est possible de :

- Réaliser d'autres projets (dont la gestion énergétique du bâtiment)
- Pérenniser certains projets réalisés (événement devenu annuel, institutionnalisation de certaines pratiques, suivi etc...)
- Etendre certains projets réalisés à d'autres établissements...
- Encourager le lien à d'autres types de projets en cours dans l'établissement (certains élèves ont spontanément fait un lien et se sont engagés ailleurs).

Conditions-cadres

- Une équipe de maîtres formés et convaincus
- Une direction favorable et facilitant la mise en oeuvre
- Des élèves motivés
- Un espace temps à l'horaire des élèves et des maîtres (dans ce cas 2 périodes par semaine, et 1,5 heure de décharge pour les enseignants)
- Des objectifs intermédiaires et finaux concrets (les résultats doivent être visibles)
- L'existence d'un Agenda 21 local facilitant les actions du type « tri des déchets »
- Un équipement informatique et un bon accès à internet
- Un financement assuré (qui n'est pas forcément très élevé).

Comment initier et encourager la mise en place d'agendas 21 scolaires ?

Sabine Stefanoto, Service cantonal du Développement durable (SCDD), adjointe
Roland Battus, Direction générale du cycle d'orientation (DIP GE), Président du groupe de travail « Agenda 21 pour les actions de formation »

Contexte

Il existe un groupe de travail DIP et SCDD (service cantonal du DD dont l'un des projet est l'implémentation d'agendas 21 scolaires. Il collabore avec un groupe de pilotage, un pool de mandataires et des écoles pilotes. Le contexte genevois est favorable dans la mesure où l'importance de la prise en compte du DD dans la formation a des bases légales plus fortes qu'ailleurs (loi sur l'Agenda 21 cantonal et loi sur l'instruction publique). Une complication existe au niveau structurel, les bâtiments scolaires étant gérés par la commune, les programmes et le corps enseignant par le canton.

Guide méthodologique

Le groupe de travail vise l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'établissement d'un agenda 21 scolaire. Les éléments repris des définitions de l'UNESCO sont

- Interdisciplinaire et holistique
- Acquisition de valeurs
- Pensée critique et résolution de problèmes
- Démocratie participative
- Lien global-local

Un Agenda 21 scolaire est constitué d' :

- Un projet pédagogique (connaissances, valeurs, comportements)
- Un processus participatif
- Une équipe porteuse du projet/ un soutien de la direction
- Un diagnostic
- Un apprentissage par l'action

Premiers résultats

Difficultés	Points positifs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enseignants ne peuvent pas répondre (tout de suite) à toutes les questions des élèves ▪ L'interdisciplinarité est relativement nouvelle ▪ Les moyens sont souvent restreints ▪ La culpabilisation et les jugements se glissent facilement dans l'enseignement et sont à proscrire ▪ Le défi est de rester optimiste 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand intérêt de la part des élèves ▪ Les élèves ont envie d'agir/lien avec quotidien ▪ Les possibilités sont nombreuses et variées ▪ Les semaines décloisonnées offrent des opportunités ▪ Des partenariats sont possibles avec différentes structures existantes (groupe santé...)

Des bibliographies pour l'enseignement au primaire et au secondaire sont disponibles sur internet (voir dia 12 et prochaine présentation).

Formation des enseignants

En parallèle avec l'élaboration du guide, l'idée serait de travailler en parallèle dans le domaine de la formation initiale des enseignants.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle discipline, mais de définir les savoirs EDD à intégrer dans certaines disciplines et qui se prêtent mieux à cela que d'autres, tout en réfléchissant à la contribution que chaque enseignant peut apporter dans le cadre d'une EDD. Une grande partie d'entre eux ne sait actuellement pas ce qu'est le DD. Malgré cela, il y a très peu de chances d'intégrer l'EDD dans la formation initiale des enseignant-es primaires. L'intégration de l'EDD pour la formation initiale des profs secondaires est en négociation. La formation continue en EDD existe mais atteint surtout des personnes déjà « sensibilisées ».

Débat

Le rôle des ONG comme ressources externes qu'il est possible d'intégrer dans le processus de la mise en place d'un Agenda 21 scolaire est discuté, cela n'étant pas tellement pris en compte actuellement.

[Ressources à disposition pour la mise en œuvre d'un agenda 21 scolaire](#)

Dolores Ferrari, Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement (FEE), chargée de projets

Synthèse des ressources à disposition, avec notamment liste des documents de référence en EDD élaborée par la FEE et la FED sur le sujet, qui rejoint en partie celle proposée par le canton de Genève.

QUELQUES POINTS DE DISCUSSION EN CONCLUSION

- Il ne semble pas y avoir de base théorique commune à laquelle se réfèrent les différents acteurs EDD en romandie.

- Relativement peu d'échanges semblent avoir lieu entre les différents acteurs, en Romandie, et avec la Suisse alémanique. Une meilleure visibilité des différentes actions et des groupes de travail oeuvrant conjointement sur une thématique seraient des options possibles pour optimiser les ressources disponibles.
- La Commission Suisse de l'UNESCO donne clairement une orientation à son interprétation de l'EDD : le but est de changer les comportements en direction des valeurs du DD (on parle d'acquisition de valeurs), et le principe même du DD n'est pas remis en cause. Tous les acteurs ne partagent pas ce point de vue.
- Un agenda 21 scolaire n'est qu'une partie de la mise en œuvre d'une EDD, mais il est une bonne façon d'y entrer de par le fait qu'il permet des actions concrètes.
- De nombreux obstacles rencontrés lors de l'implémentation d'un Agenda 21 scolaire pourraient être en partie évités par une formation des enseignants dans ce domaine. Il semble pourtant difficile d'intégrer une EDD dans la formation initiale des enseignants.
- D'autres obstacles sont liés aux conditions-cadre, non seulement de l'établissement, mais aussi du système scolaire de chaque canton (grille-horaire, programmes etc...)
- La plus-value apportée par l'implémentation d'un Agenda 21 scolaire est perçue surtout au niveau de la motivation accrue des élèves, de la dynamique que cela peut créer au sein d'un établissement, du lien que cela permet entre l'école et son milieu, et au niveau de l'image de l'établissement.

Fondation Education et Développement